

# Information OFL : état des discussions concernant la réorganisation de la péréquation financière

Autor(en): **Gurtner, P.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Habitation : revue trimestrielle de la section romande de  
l'Association Suisse pour l'Habitat**

Band (Jahr): **69 (1997)**

Heft 6

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-129578>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Information OFL

## Etat des discussions concernant la réorganisation de la péréquation financière

Récemment, quelques faits importants ont marqué les discussions concernant la réorganisation de la péréquation financière. Par la présente, nous souhaitons vous en informer plus précisément.

Comme vous le savez, les grandes lignes de la nouvelle péréquation financière ont été publiées en février 1996. Elles prévoyaient, entre autres, que l'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements selon la LCAP devait être transféré dans la compétence des cantons qui reprendraient également les engagements contractés jusqu'alors par la Confédération. En outre, ces grandes lignes proposaient qu'à l'avenir, les cantons soient seuls compétents pour les aides à l'amélioration du logement dans les régions de montagne (WS).

Au début de l'année 1997, une organisation du projet a été mise en place pour s'occuper de l'approfondissement et la réalisation de ces propositions. Des groupes de projet se chargeront des travaux d'approfondissement spécifiques à la matière. Ils présenteront des propositions à l'organe directeur composé de représentants fédéraux et cantonaux. Un conseil de direction politique, formé de trois conseillers fédéraux et d'Etat, constitue l'instance supérieure.

L'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété est traité dans le groupe de projet n° 8 qui est dirigé par l'ancien Conseiller d'Etat Hermann Fehr (BE). Dans son rapport intermédiaire de juin 1997, ce groupe a demandé que les mesures relatives à la LCAP demeurent dans le domaine de compétence de la Confédération et que les aides aux régions de montagne soient transférées dans celle des cantons. Les deux collègues supérieurs n'ont que partiellement suivi cette proposition. Alors qu'aucune divergence de vues n'apparaît quant à l'aide WS, l'organe directeur puis, le 9 septembre 1997 le conseil de direction politique ont décidé qu'il conviendrait de supprimer l'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements de la Confédération et que les cantons pourraient, à l'avenir, se prononcer eux-mêmes quant à d'éventuelles mesures d'encouragement. Contrairement à ce qui était initialement prévu, l'on a décidé que la Confédération de vait continuer à assurer, jusqu'à leur expiration, le suivi des engagements contractés jusqu'à présent et de ne pas

les transférer aux cantons. Le groupe de projet a été mandaté de présenter les conséquences juridiques, financières, personnelles et organisationnelles de ces décisions jusqu'en novembre 1997.

La poursuite des discussions prévoit de s'articuler autour du plan suivant. A la fin de l'année, le conseil de direction politique se prononcera sur les rapports finaux des groupes de travail et soumettra une proposition au Conseil fédérale qui prendra une décision sur les propositions en mars 1998. L'ouverture de la procédure de consultation est prévue pour mai 1998. Ainsi, le train global de la réorganisation de la péréquation financière devrait être traité par les Chambres fédérales en 1999. La première votation populaire est annoncée au plus tôt pour l'an 2000.

En conclusion, nous souhaitons vous informer qu'une «Communauté d'action pour les compétences de la Confédération dans le domaine de l'encouragement à la construction et à l'accession à la propriété de logements» a été constituée. Monsieur Hans Rudolf Gysin, Conseiller national, en assure la présidence. L'administration se trouve auprès du Verband Liberaler Baugenossenschaften, Grossfeldstrasse 3, 6010 Kriens.

OFFICE FEDERALE DU LOGEMENT  
P. Gurtner, directeur

*Ci-dessous tableau récapitulatif des contingents cantonaux «aide fédérale» pour 1998*

Canton	Contingent					
	Logements locatifs		Acc. à la propriété		Total	
	1/2 conting. 1996+1997	1998	1997	1998	1997	1998
AG	100	45	45	65	145	110
AI	17.5	10	10	10	27.5	20
AR	17.5	10	10	10	27.5	20
BE	140	130	100	122	240	252
BL	42.5	35	25	30	67.5	65
BS	42.5	30	10	10	52.5	40
FR	70	20	100	63	170	83
GE	100	50	10	10	110	60
GL	17.5	10	10	10	27.5	20
GR	30	25	45	30	75	55
JU	35	15	25	20	60	35
LU	85	40	65	55	150	95
NE	25	20	30	25	55	45
NW	10	10	10	10	20	20
OW	10	10	10	10	20	20
SG	85	50	100	65	185	115
SH	22.5	10	36	25	58.5	35
SO	25	20	60	40	85	60
SZ	35	20	35	25	70	45
TG	50	25	85	50	135	75
TI	90	40	100	63	190	103
UR	15	10	10	10	25	20
VD	85	70	80	81	165	151
VS	50	25	100	63	150	88
ZG	35	20	10	10	45	30
ZH	150	145	40	145	190	290
Total cantons rom.	365	200	345	262	710	462
Total CH	1385	895	1161	1057	2546	1952
Réserve OFL aide ind.				100	0	100
Réserve OFL	115	105	39	43	154	148
<b>Total</b>	1500	1000	1200	1200	2700	2200
Contingent CH rénovation					1000	1100
Réserve OFL						200
<b>Contingent total selon message</b>					3700	3500